

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 Février 2024

N° 24/007

RJ/ SA

Objet : Subvention pour l'année 2024 accordée à l'amicale du personnel du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence.

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de février, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (12) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, Mme Marion MARCHAL, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD, M. Patrick VIVOS.

Absent représenté (1) :

Mme Michèle COTTRET donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN.

Absents excusés (6) :

Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAULT, M. Serge PRATO, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET.

Le président rappelle que le conseil d'administration a renouvelé, par délibération n°23/014 en date du 06 avril 2023, une subvention d'un montant de 6000 € à l'amicale du personnel du centre de gestion, pour l'exercice 2023.

L'amicale du personnel du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence, représentée par son président Monsieur Stéphane MODICA, sollicite à nouveau pour l'année 2024 une subvention d'un même montant.

Cette somme permettra notamment d'organiser des sorties culturelles et/ou de loisirs pour fédérer les agents du centre de gestion et de financer un cadeau de Noël pour les agents du centre de Gestion.

[Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,](#)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Où l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

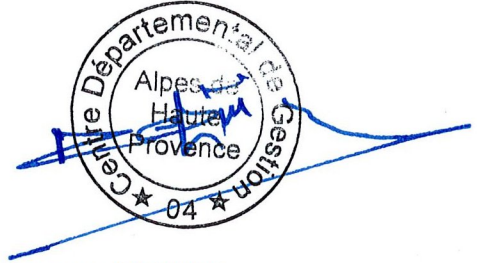
A l'unanimité à 13 voix pour :

✓ **Décide** d'attribuer à l'amicale du personnel du centre de gestion, au titre de l'année 2024, une subvention de 6000,00€

✓ **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2024.

Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 15/02/2024



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.